



HAL
open science

Chercher la France en cartographiant ses frontières (11e -16e siècles)

Léonard Dauphant

► **To cite this version:**

Léonard Dauphant. Chercher la France en cartographiant ses frontières (11e -16e siècles). Clio en carte 5: Cartographier la frontière hier et aujourd'hui, Odile Kammerer; Régis Boulat; Benjamin Furst, Nov 2017, Mulhouse, France. hal-03481835

HAL Id: hal-03481835

<https://hal.science/hal-03481835>

Submitted on 5 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

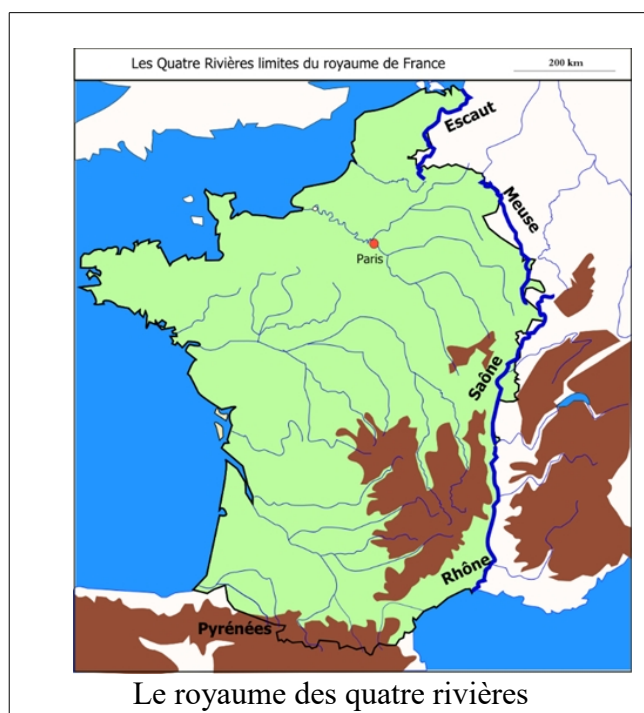
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chercher la France en cartographiant ses frontières (11^e-16^e siècles)

Journée d'études Cléo en cartes 5 : *Cartographier les frontières hier et aujourd'hui*, Mulhouse, 13 novembre 2017

Introduction : « progresser vers une géographie profonde » (Duby)

En France, l'État précède la nation et en a façonné les contours. Dans le même temps, le pouvoir médiéval se construit dans et par le dialogue avec le peuple. Au cours de ma thèse, *Le Royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*, Champ Vallon, 2012, j'ai essayé d'étudier l'espace de l'État, et la frontière sous l'angle de sa fixation et de son contrôle. Dans un second livre, à paraître au printemps, *Géographies. Ce qu'ils savaient de la France (1100-1600)*, Champ Vallon, 2018, j'essaie de déplacer la perspective, en bas en haut : étudier l'espace commun à partir des idées communes à tous, et considérer les frontières comme des lieux de mémoire.



Quand Duby étudiait la bataille de Bouvines, en faisait la carte de son écho en Europe, il écrivait : il faut « progresser vers une géographie profonde, véritable, encore tout-à-fait inconnue, de ce que fut alors en Europe, la conscience [...] politique »¹. Ce projet, G. Duby ne l'a pas mis en oeuvre : mais dès 1973, il annonce le tournant spatial et incite les historiens à étudier les frontières politiques sans les extraire de leur espace socio-culturel.

¹ G. Duby, *Le Dimanche de Bouvines*, p. 243.

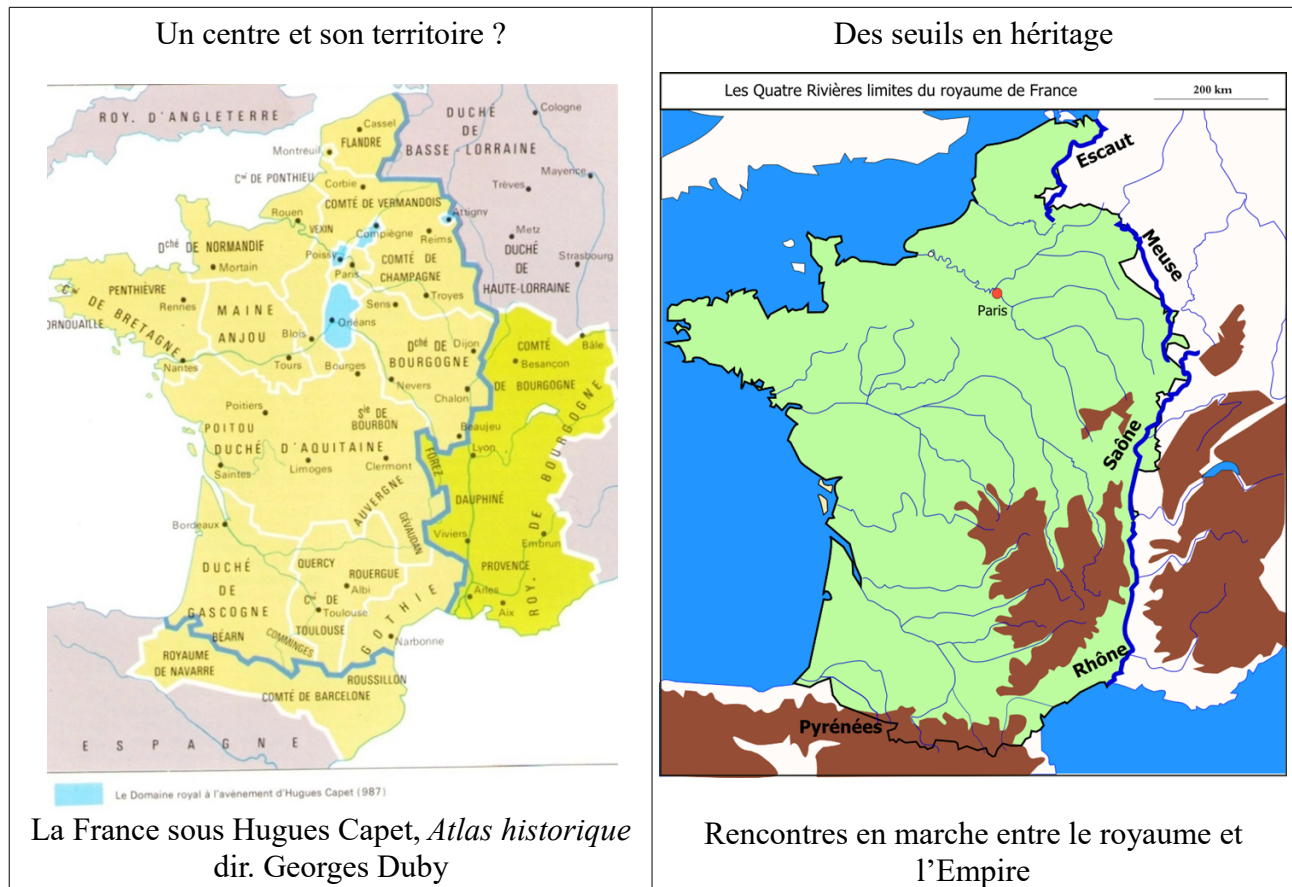
I : Cartographier les frontières de la France féodale (11e-13e s.)

II : Cartographier les frontières de la France royale (14e-16e s.)

I : Cartographier les frontières de la France féodale (11e-13e s.)

1 : Les quatre rivières

Le royaume de France cartographié par Duby tire ses contours du traité de Verdun : les Quatre rivières. Il a un centre et un territoire. Pourtant, à cette époque, rien ne matérialise la frontière, elle n'a aucune fonction séparante. Car il n'y a pas d'État : le roi est un prince parmi d'autres, qui règne sur le royaume, gouverne le nord de la France et ne commande que dans son (petit) domaine.



Comment les Quatre rivières existent-elles donc à cette époque ? Elles jouent un rôle quand le roi rencontre l'empereur du Saint-Empire. Ces rencontres au sommet ont en fait lieu en marche : sur la limite entre les deux entités. Les rencontres sont régulières aux 11^e et 12^e : à Mouzon, sur une

île de la Meuse ; à Vaucouleurs, sur la Meuse, à Saint-Jean de Losne, sur le pont de la Saône². Le choix du lieu montre que les pouvoirs connaissent leur ligne de démarcation. Mais ce ne sont pas des frontières administrées, ce sont des confins où l'on se rend pour des cérémonies politiques, des seuils reçus en héritage.

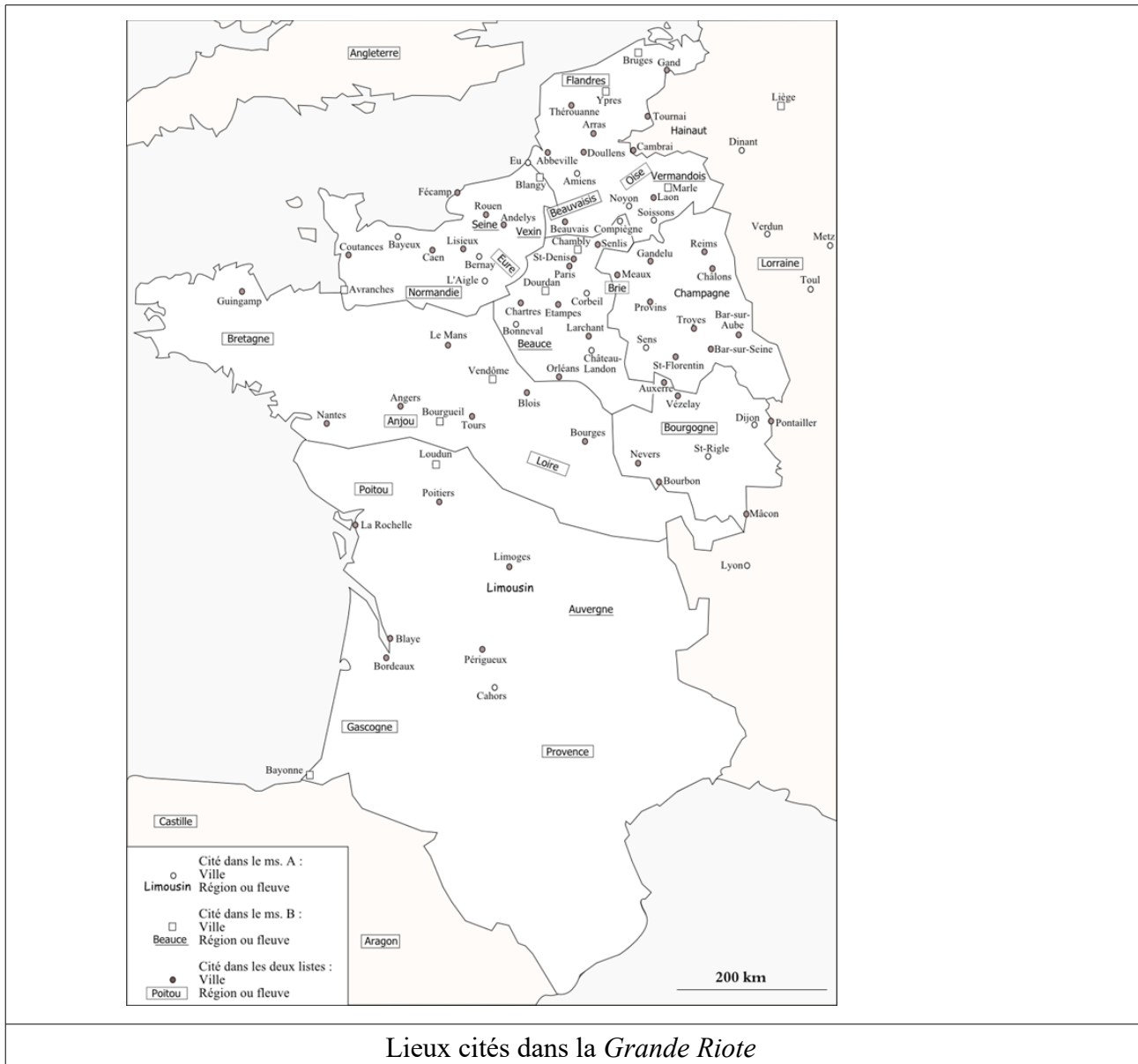
Tout cela vaut pour les rencontres avec l'empereur. Mais où le roi de France traite-t-il en marche avec les pouvoirs du sud ? Avec le roi d'Aragon ? Jamais de rencontre sur la frontière. Mariage en marche de Philippe III avec Isabelle d'Aragon : est célébré à Clermont en Auvergne. Pour les 2 pouvoirs, l'Auvergne est-elle donc une limite ?

2 : La géographie commune.

Les frontières officielles s'inscrivent dans un monde de limites imaginaires ou traditionnelles. Ces autres limites ne sont pas entretenues par des institutions mais par la mémoire des lieux : elles jouent pourtant un rôle de séparation. Pour comprendre cet espace partagé par le pouvoir et les gens ordinaires, il faut étudier la géographie commune, orale et coutumière. Celle-ci peut être révélée par les lieux communs des sources littéraires, qui témoignent de ce que les Français savaient de la France. Ce qu'ils savent d'abord est une somme de lieux, des lieux communs, qui ont une signification partagée par tous.

La *Grande Riote* est un poème du 13^e siècle où des jongleurs rivalisent en accumulant les lieux communs, dont la majorité sont géographiques : productions, nourriture, types régionaux. Si je dis Dijon, tout le monde pense : moutarde. C'est un lieu commun du 13^e s., un des seuls qui vive encore parmi nous. Par contre, si je dis Metz : nous ne pensons plus « usuriers ». Les financiers messins sont un lieu commun des 12^e-14^e s. La carte de situation dessine un espace, familier, vécu, celui de la France d'oïl. Les limites de la France se définissent à partir du contenu, que je régionalise. En sélectionnant les types urbains, souvent satiriques, et en passant des limites à l'a-plat, on souligne cette réalité. Il faut alors déplacer le cadre de la carte, couper au niveau de Cahors. Pour les Français du nord au 13^e il n'y a rien au sud de cette ligne. Le genre du catalogue de lieux communs dure longtemps : l'espace du *Dict des Pays*, au 16^e siècle, est le même, centré sur la Bassin parisien.

2 L'empereur Henri II et Robert II sur la Meuse en 1006, peut-être à Mouzon : Marc Suttor, « Le rôle d'un fleuve comme limite ou frontière au Moyen Âge. La Meuse, de Sedan à Maastricht », *Le Moyen Age*, 2010/2 (t. CXVI), p. 335-366. DOI : 10.3917/rma.162.0335. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-moyen-age-2010-2-page-335.htm> §24. Les mêmes entre Mouzon et Ivois en 1023 : Mouzon est un alleu dans la province de Reims, Ivois est la limite de la province. Autres rencontres au même endroit en 1043, 1048, 1056 et 1186 : Ingrid Voss, « La rencontre entre le roi Robert II et Henri II à Mouzon et Ivois en 1023 », *Annales de l'Est*, 1992, 1, p. 3-14, loc. cit., p. 8. Frédéric et Louis VII à Saint-Jean de Losne sur la Saône et à Maxey-sur-Vaise sur la Meuse : M. Pacaud, Frédéric Barberousse.

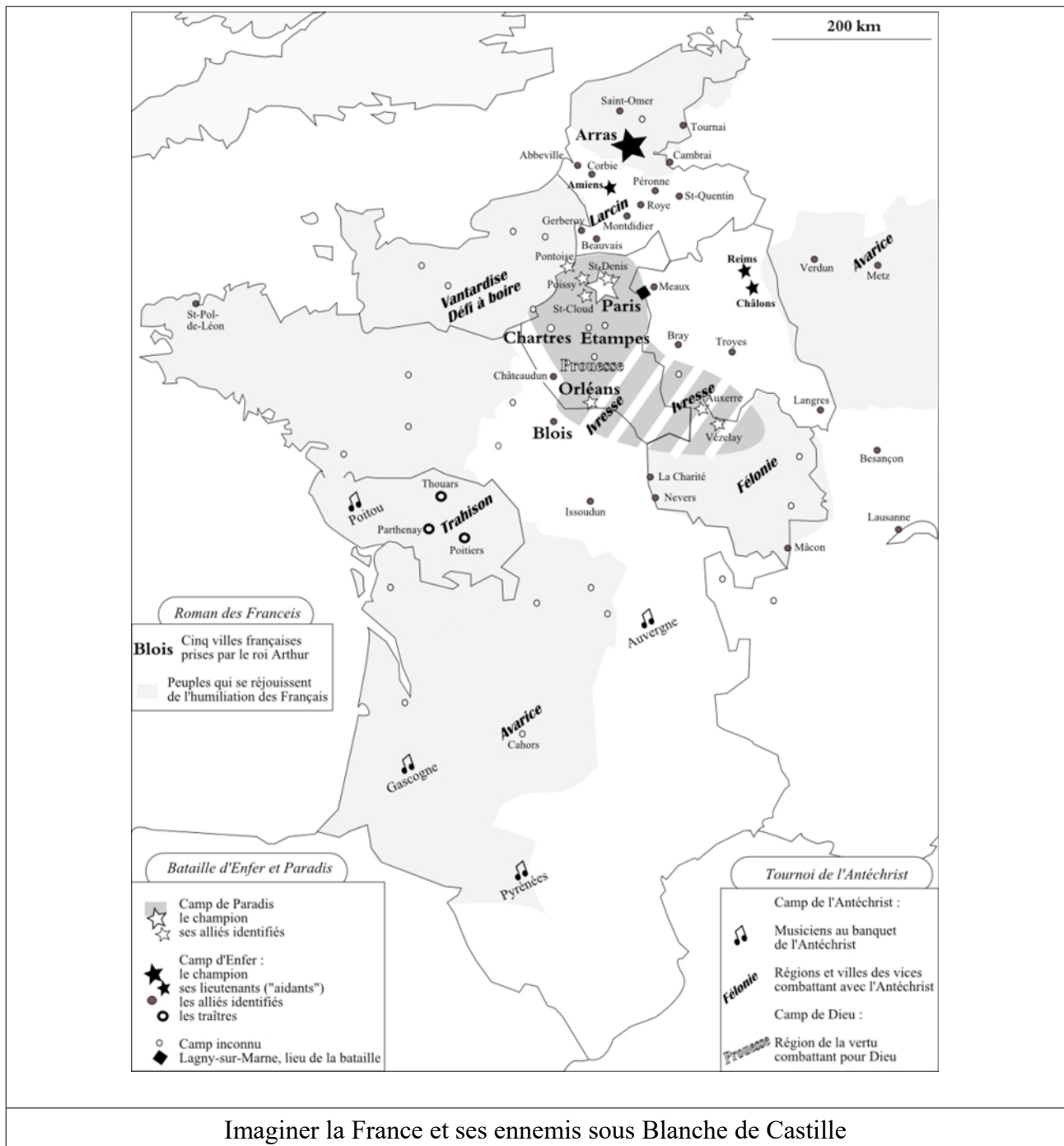


Lieux cités dans la *Grande Riote*

3 : L'épaisseur du mur.

Dans les œuvres polémiques françaises des années 1230, un ton virulent est employé contre les ennemis des Capétiens et des Français. Mais ces ennemis sont picards, bretons ou poitevins : jamais languedociens ou provençaux. Or dans ces années 1230, l'État royal conquiert le Midi : c'est un bouleversement géopolitique majeur. Pourtant, les Français (du nord) ne semblent pas en avoir vraiment conscience. Duby remarquait aussi que la bataille de Bouvines n'a pas eu d'écho au sud de la Loire. Il évoquait l'« épaisseur du mur qui sépare alors en deux le royaume »³. Il s'agit en fait d'une limite culturelle, entre deux pays, nord et sud de l'actuelle France.

³ G. Duby, *Le Dimanche de Bouvines*, op. cit., p. 246.



Imaginer la France et ses ennemis sous Blanche de Castille

Citons Michel Foucher, quand il distingue frontières et limites⁴ : la frontière est « une figure étatique à fondement juridique, incarnant le tracé d'un périmètre de souveraineté ». Les limites « ne sont pas des bornages linéaires : elles associent des données institutionnelles, économiques, géographiques ». Ce sont des échelles d'action et d'intérêt en fonction de telle ou telle compétence. Il en va ainsi au 13^e s. : vers le Midi, il existe, du sud au nord, une frontière coutumière

⁴ M. Foucher : « L'Europe en ses frontières. Entre histoire, géographie et géopolitique », in *La Frontière, Rencontres des mémoires 2014*, dir. J.-P. Rioux et M. Spisser, p. 275-284, loc. cit. p. 276.

carolingienne, qui englobe la Catalogne et est abandonnée en 1258, au profit des Pyrénées, dont saint Louis fait une frontière de puissance. Il y a enfin un contour flou qui sépare les cultures française et occitane. La géographie commune incite à penser que jusqu'au 13^e s., en dehors du conseil royal, la limite nord-sud compte plus que la frontière des Quatre rivières. Mais alors, quelle France cartographier ?

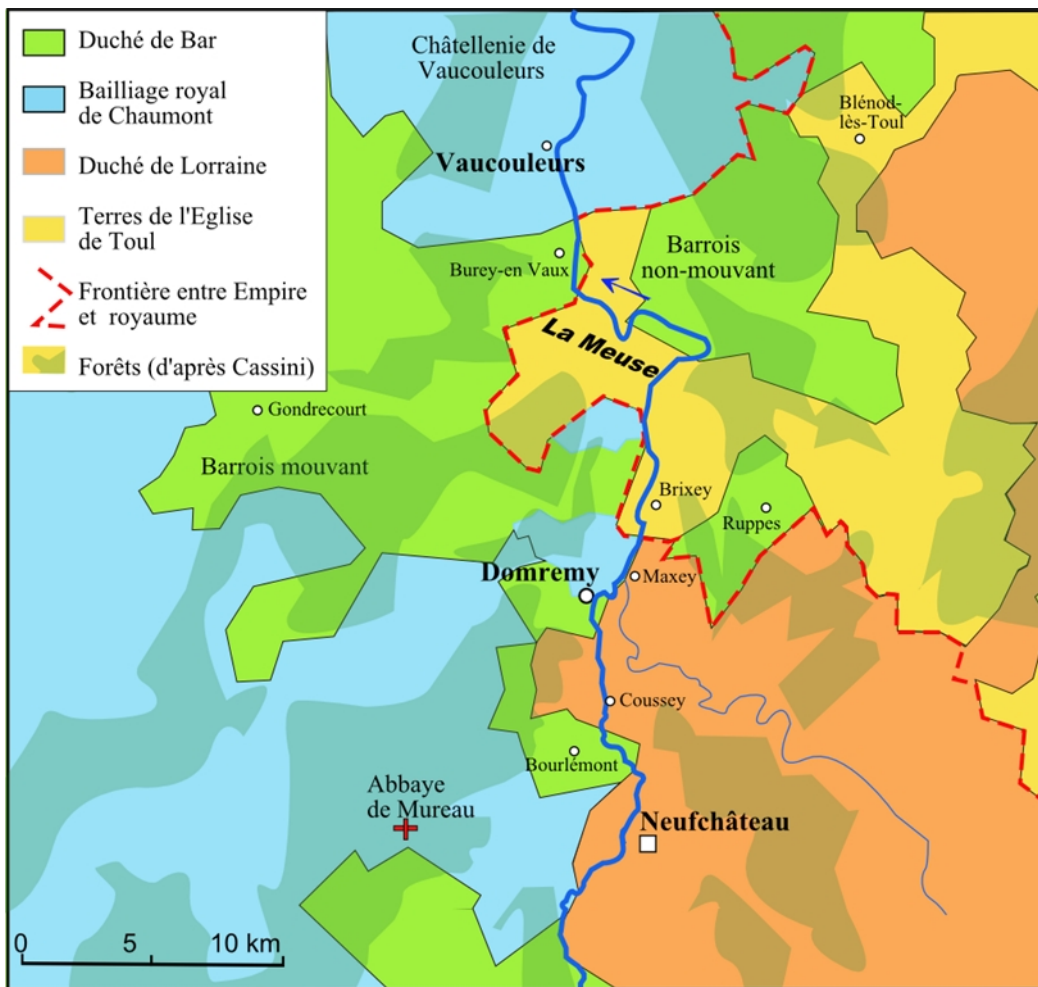
Dans une seconde partie, je vais étudier ce qui change avec l'émergence de l'État capétien, qui est un pouvoir territorial à partir du 14^e siècle.

II : Cartographier les frontières de la France royale (14^e-16^e siècles)

1 : Un Etat et des faisceaux de limites de pouvoir

Les sources changent au 14^e siècles et nos méthodes avec. Nous pouvons désormais cartographier précisément l'espace des pouvoirs. À petite échelle, les Quatre rivières deviennent une limite de juridiction effective. Elles définissent l'aire du ressort, dans laquelle on peut faire appel à la justice souveraine du roi, par l'appel en Parlement. La ligne passe au milieu des principautés, ce qui impose aux princes de créer des juridictions différentes de part et d'autre de la limite royale. Ainsi en Flandre : la Flandre royale, sous ressort du parlement de Paris, et la Flandre impériale, autour d'Alost, un alleu en Empire.

À grande échelle, on voit cette nouvelle frontière de justice dans ses rapports avec les autres frontières. Exemple dans la vallée de la Meuse (le pays de Jeanne d'Arc) : une marqueterie du domaine (ce que le roi possède), du ressort (là où il est justicier au-dessus des princes) et de l'hommage (là où règne un prince par ailleurs vassal du roi).



Marqueterie du domaine, du ressort et de l'hommage

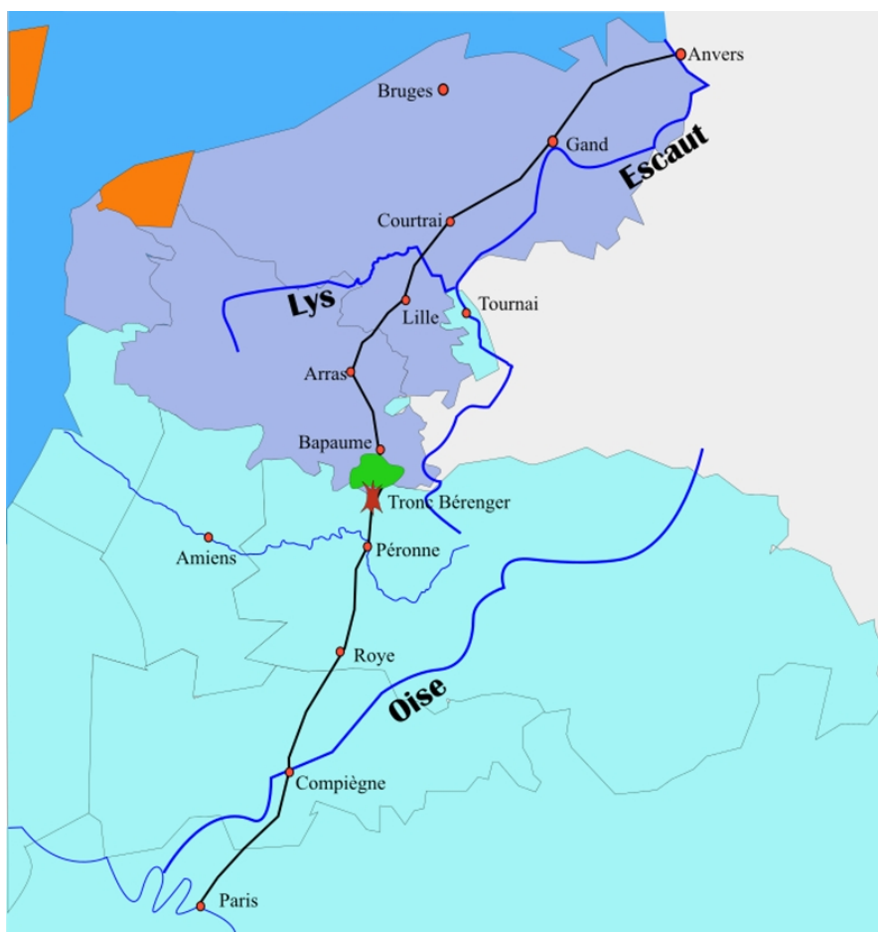
L'effet de complexité est maximal. Le pouvoir construit un faisceau de limites et définit une limite principale ; les sujets vivent dans une région de marche. Cela ne doit pas nous empêcher de faire des cartes : comme le dit Jean-Robert Pitte : « dans l'espace réel, les frontières sont beaucoup plus nombreuses et moins imperméables que celles qu'il faut bien se résoudre à tracer sur les cartes. Les contours flous appartiennent à la réalité terrestre »⁵. Mais quelle frontière devons-nous garder en changeant d'échelle ?

2 : Entrer en France (par le Nord)

A l'échelle nationale, quelle est la frontière majeure, qui définit le royaume ? Il faut identifier ces frontières et chercher leur impact sur les gens. Pour cela, mettons-nous à la place d'un voyageur des 14^e-16^e s. qui entre en France. Quand entre-t-il en France ? Je vais prendre ici l'exemple du nord du royaume. Dans *Géographies*, j'ai pris l'exemple du sud : entre les Pyrénées et Paris, on entre 5 fois en France, franchissant le seuil de cinq France différentes. Dans le nord, il n'y

⁵ J.-R. Pitte, *Histoire du Paysage français, de la préhistoire à nos jours*, n. éd., Paris, 2003, p. 10.

a que 4 seuils. En traversant l'Escaut à Anvers, le voyageur rejoint la grande route de Paris et entre au royaume de France. L'Escaut définit le royaume de France : le voyageur est sous le ressort du Parlement de Paris. Le voyageur traverse la Flandre flamingante. Après Gand et Courtrai, il passe la Lys et enter à Lille : il est alors dans la Flandre gallicante : il est entré dans les limites du domaine d'oïl : on parle picard et non flamand. Puis il traverse l'Artois. Entre Bapaume et Péronne commence le domaine royal. La limite est matérialisé par un arbre-frontière, le Tronc Bérenger. C'est là que se trouve le grand péage de la route de Paris : on l'appelle le « Bapaume ». Notre voyageur traverse la Picardie royale. Il lui reste une ultime limite à franchir : en passant le pont de Compiègne, il entre dans le pays de France : le coeur du royaume, là où on parle le français du roi et non le picard.



Seuils d'entrée dans les diverses France (royaume, domaine d'oïl, domaine royal et pays de France)
(carte inédite)

Pour les gens, dans leur géographie commune, quelle importance ont ces quatre limites ? Deux d'entre elles ont l'air politique (l'Escaut, juridictionnelle, le Tronc Bérenger, domaniale), mais qu'en est-il dans la pratique ? Je vais étudier deux de ces cas : la limite de la Lys et le Tronc

Bérenger. On verra alors que la géographie commune permet de revenir à la pratique politique, que des frontières se cachent dans les limites et vice-versa.

3 : La frontière de la Lys : l'Artois sous ressort royal

En passant la Lys, dit Eustache Deschamps au 14^e siècle, « je serai gai et joli, en ce doux pays de France » : en Artois et en Flandre wallonne, nous sommes en France, c'est-à-dire en pays francophone sûr par rapport à la Flandre flamingante et rebelle. Cette limite culturelle est-elle une frontière politique ? Pas pour l'appel : toute la Flandre est concerné, mais pour la grâce. A la recherche de la souveraineté royale sur le terrain, j'ai cherché à savoir quel était le ressort effectif des lettres de rémissions, ces lettres par lequel le roi gracie un criminel et dont on a conversé environ 70000 exemplaires entre le 14^e et le 16^e siècle⁶. Le roi gracie-t-il les criminels dans les principautés ? Si oui, quelles sont les « parts de marché » respectifs de sa chancellerie et de celles du prince régional ? Une seule situation documentaire rend possible la comparaison, en Flandre et en Artois. Le résultat de l'étude sur des centaines de cas entre 1498-1502 est net : les Flamingsants demandent tous leur grâce au comte de Flandre, qui est l'archiduc d'Autriche. En Flandre wallonne, le ressort a l'air partagé. Mais les Artésiens demandent presque tous leur grâce au roi de France. Ils sont pourtant sujets de l'archiduc, mais ils préfèrent aller à Paris – même quand l'archiduc réside en Artois, ce qui est étonnant. Dans ce comté, la coutume répond d'en bas au ressort souverain. Ces gens d'Artois payent leurs impôts au comte-archiduc, mais ils font appel de préférence à la miséricorde du roi de France. Cette double fidélité des Artésiens dure jusqu'aux années 1520, quand Charles Quint annexe la Flandre et de l'Artois. La Lys est une limite linguistique, c'est aussi une frontière coutumière au coeur des Pays-Bas bourguignons.

4 : Le Tronc Bérenger : une frontière lieu de mémoire

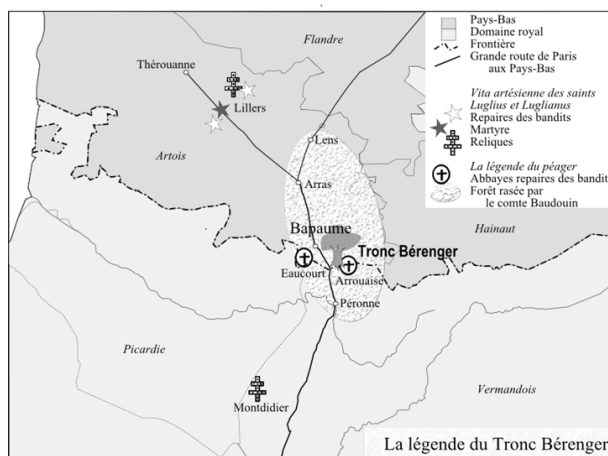
Allons à Bapaume, à l'autre bout de l'Artois : le péage de Bapaume est le grand péage sur la route de Paris à la Flandre. Il est établi sur la limite du domaine royal, à côté d'une abbaye, Notre-Dame d'Arrouaise, et d'un arbre, le Tronc Bérenger. Cet arbre-frontière est situé sur un axe commercial majeur. Il devient au 14^e le symbole de la limite. Dans les coutumes de Picardie et de Champagne, on définit l'étranger comme celui qui est né « outre le tronc Bérenger ». L'arbre seuil désigne la ligne, la frontière. Mais cet arbre est plus qu'une métonymie : il fixe la légende. En 1443, le duc de Bourgogne fait faire une enquête sur son péage de Bapaume. Le douanier interrogé dresse la liste des produits taxés comme il est d'usage. Mais après, il raconte la légende de l'arbre. Il fut un

6 L. Dauphant, « La rivalité des pardons. Géographie politique de la grâce dans le royaume de France et les Pays-Bas bourguignons, de Charles VI à François I^{er} », *Revue Historique*, n° 665, janvier-mars 2013, p. 57-88.

temps où les forêts couvraient toute la région jusqu'à Lens. Elles étaient parcourue par une troupe de féroces brigands, dont le chef s'appelait Bérenger. Les marchands étaient sans cesse attaqués. Puis vint le comte Baudouin. Il rasa la forêt, tua les bandits et construisit la tour de Bapaume. Désormais, la route est sûre, et les marchands reconnaissants payent un péage aux successeurs de Baudouin. Le péage est établi à côté de la tombe du bandit. Bérenger repose sous l'arbre qui porte son nom : le Tronc Bérenger.



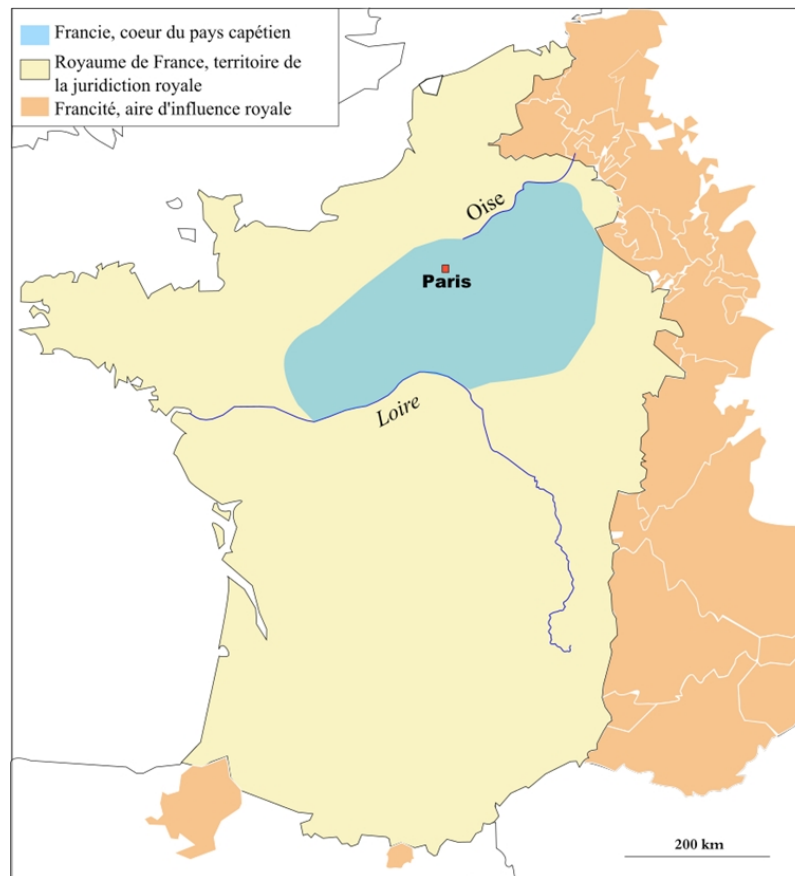
Le Tronc et l'abbaye d'Arrouaise
(Archives nationales, détail d'une vue accordée
de 1560)



Un officier qui raconte la légende de son office, le cas est déjà rare. Mais la légende s'enracine plus profondément encore. À la date du 23 octobre, les *Acta Sanctorum* conserve la Vie de deux saints peu connus, Luglius et Luglianus, réécrite par l'abbé d'Arrouaise au 12^e siècle. Ces deux frères ont été attaqués et martyrisés par des bandits, dont le chef était Bérenger. L'abbé 'a pas leurs reliques, qui sont conservées à Lillers et Montdidier. Mais il peut raconter que l'abbaye d'Arrouaise a été édifée sur le lieu de des forfaits de Bérenger, transformant la *spelunca latronum* en *via sanctorum*. Avant de légitimer un péage de l'État moderne, l'arbre a donc été un lieu de la *memoria* monastique. L'administration bourguignonne a réécrit la légende du lieu mais c'est toujours le même arbre qui résume la frontière, pendant six siècles, du 12^e au 17^e (les arbres vivent rarement plus de 600 ans). Cette limite du domaine royal a vécu dans la géographie commune avec une force et une durée que les autres limites de la France auraient du mal à dépasser. Pour les gens, et pour le géohistorien, quelle est donc la vraie limite de la France : la Lys, le Tronc Bérenger ?

Conclusion. Trouver la France en cherchant ses frontières?

L'imaginaire du mur, qui sépare l'intérieur et l'étranger, est peu opératoire. C'est pourtant ce que nos cartes dessinent le plus facilement. L'espace est fait de dégradés, qui définissent ici *des* France. Finalement, en cherchant les frontières de la France, on peut retrouver une France plurielle. Première de ces France, le coeur royal du pays, le Bassin parisien au sud de l'Oise. Pour lever les équivoques entre le royaume et cette France, je propose de l'appeler *Francie*. Dépassée par le succès de la construction étatique capétienne, la Francie reste l'espace de vie des Parisiens jusqu'au 16^e siècle. À l'opposé, l'aire d'influence française. Chaunu proposait de l'appeler *Francité*. Il désignait ainsi les territoires hors du royaume, appelés, dans son esprit, à être annexés. Or ces territoires sont des marches, ils ne forment pas une unité. Ils participent à un ensemble français, mais aussi à d'autres ensembles. La Lorraine appartient à la Francité, mais aussi à l'Empire.



Des France concurrentes ou emboîtées (carte inédite)

La monarchie a choisi un échelon intermédiaire pour se définir et se justifier : les quatre rivières. Ce choix affirme une double légitimité : il renvoie à l'héritage carolingien et à la permanence de frontières naturelles, appuyées sur des éléments du paysage, ici quatre rivières. Le

royaume en ses rivières revendique donc, non pas l'étendue mais la permanence dans le temps. Il définit le pouvoir par le paradigme de la justice : l'espace du roi est une juridiction, une autorité qui dispense la justice souveraine. Jusqu'au 16^e, ce n'est que secondairement un territoire contrôlé par la puissance de contraindre et de lever les impôts (qui ne dépasse pas le Tronc Bérenger).

Admettons cette définition, jusqu'à un certain point. Pour comprendre le pouvoir, il faut entrer dans la logique de son discours. Mais il ne faut pas s'y laisser enfermer. Le pouvoir trace des frontières qui enferment les sujets. Les Français sont définis par la frontière des quatre rivières. A partir du 14^e, elle est surveillée et marque pour eux la limite de l'étranger. Mais le roi contrôle les deux côtés de la frontière. Il intervient en Empire et, directement ou non, domine la Francité. Ce jeu d'échelle n'est pas un archaïsme : selon M. Foucher, l'UE ne construit pas de frontières mais des limites : c'est la même logique. Cartographier la frontière amène donc à reconstruire les limites et à déconstruire le pouvoir. La carte, par le jeu d'échelles, révèle la nature de l'un et l'autre. Le pouvoir s'étend selon les circonstances et fixe la frontière pour les autres, image de son auto-limitation. À nous d'imaginer des cartes qui rendent compte de ces jeux d'échelle.

Léonard Dauphant (CRULH - Metz)